



DANS CHAQUE ÉSPÉ, PRENONS LE POUVOIR DE DIRE NON... ET AFFIRMONS NOS REVENDICATIONS !

Un an après la mise en place des ESPE, de la réforme des concours et de la formation, le bilan est négatif : les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée ; l'absence d'un cadrage national fort conduit à des inégalités en termes de volumes et de contenus de formation comme en termes de critères d'évaluation des concours ; le temps de service excessif des fonctionnaires stagiaires est incompatible avec une formation en lien avec la recherche ; à ceux qui sont à mi-temps en ESPE, inscrits en M2 ou en formation dite « adaptée », l'ESPE manque de temps et de moyens pour proposer une formation professionnelle de qualité, adossée à la recherche et répondant à leurs besoins. Enfin, la crise de recrutement perdure dans certaines disciplines ou académies.

De tous horizons, les échos des ESPE sont les mêmes : une dégradation inédite des conditions de travail et de formation qui conduit les un.es et les autres à l'épuisement et au non-sens. C'est ce que disent les témoignages sur le site de l'Observatoire de la FSU et c'est le constat des représentant.es d'ESPE réunis à l'initiative du SNESUP-FSU le 6 novembre 2014.

Il est nécessaire de mettre en avant nos revendications prioritaires pour résister, s'en sortir et avancer !

Surcharge de travail, baisse de rémunération, nouvelles prescriptions incessantes, injonctions, autoritarisme, etc. : « ça suffat comme ci ! »

Les enseignant.es sont confronté.es à des situations toujours plus difficiles, voire sont empêché.es de remplir leur mission de formation par des contraintes qui les culpabilisent et les placent en porte-à-faux par rapport à leurs étudiant.es :

SURCHARGE DE TRAVAIL : aux charges d'enseignement s'ajoutent de nombreuses tâches très mal comptabilisées dans les services : la gestion de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires à l'entrée dans le métier, les visites, le co-tutorat, les parcours adaptés, les relations avec les tuteurs de terrain, des rapports d'évaluation pour la titularisation, e-portfolio ou autre...

LOURDEUR DES EFFECTIFS : les universités, pour des raisons budgétaires, ont relevé les seuils de dédoublement des effectifs (250 en CM, 36 en TD, 18 en TP). Comment travailler les nécessaires interactions entre pairs à 36 par groupe ?

DIMINUTION DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT qui conduit des morcellements d'UE (12h, 8h, voire 5h !). Comment alors répondre aux besoins réels du métier et des étudiant.es préparant un master, mais aussi un concours ou une titularisation ?

MANQUE D'ENSEIGNANT.ES = TROP D'HEURES COMPLEMENTAIRES : le taux des heures complémentaires dépend de la nature des cours : CM, 61,35€ ; TD, 40,91€ et TP, 27,26€. Ce taux correspond en moyenne à moins de 50% de l'heure

d'enseignement. Pour les collègues dont les nouvelles maquettes ont été construites à coup d'HTP pour permettre des effectifs raisonnables dans le travail et sur lesquels on fait pression pour assumer toujours plus de tâches (et donc d'HC) l'heure effective sera rémunérée 27€ ! Refusons cette pratique indigne : pas d'HC payée en deçà de l'HTD !

DESORGANISATION des emplois du temps, augmentation du nombre d'étudiants, tâches nouvelles (tutorat mixte..), pilotage par courriel et autres dispositifs impersonnels, qui génèrent une impossibilité à faire face aux injonctions, la mise en difficulté des personnels, le stress, etc. Les cas de *souffrance au travail*, de sentiment de harcèlement moral se multiplient.

Nos revendications

- *Reconnaissance effective de toutes les heures de travail (enseignement, visites, suivi, encadrement des écrits, tutorat mixte, etc.) !*
- *Pas de dépassement imposé des maxima hebdomadaires de service : 11h pour un EC, 15h pour les agrégés, 18h pour les certifiés !*
- *Pas de mobilité imposée, entre sites (ESPE) ou UFR (université) !*
- *Refus de toutes les HC imposées !*
- *Aucune heure complémentaire payée en deçà de l'HTD !*

Des moyens pour continuer à se former !

Il ne suffit pas d'être enseignant.e expérimenté.e et/ou chercheur.e reconnu.e pour être d'emblée formateur ou formatrice. Maîtriser les compétences nécessaires pour intervenir dans une formation professionnelle (enseignements disciplinaires et didactiques, appui sur la recherche, connaissance du « terrain », accompagnement à l'entrée dans le métier, analyse de situations professionnelles, etc.), sont autant de facettes qu'il faut savoir prendre en compte. Le maintien et le développement d'une culture professionnelle partagée par tous les contributeurs de la FDE nécessitent des moyens et des dispositifs spécifiques qui ont existé par le passé mais qui ont été balayés par les réformes successives et la crise financière des universités. Mais sans ces moyens, les enseignant.es des ESPE seront désarmé.es et les difficultés multipliées.

Nos revendications

- *Le renforcement des équipes et du travail collégial qui seul permet les échanges de pratiques et la prise de décisions partagées dans des situations parfois complexes...*
- *Une décharge de formation pour les nouveaux enseignant.es d'ESPE pour travailler en équipe avec des collègues expérimenté.es (sur les visites, direction d'écrits...)*
- *Une formation continue des enseignants d'ESPE sur le temps de travail (organisation de séminaires, journées thématiques de formation, etc.). La possibilité pour tou.te.s de participer à des séminaires, d'intégrer des équipes de recherche.*
- *Droit à une décharge à mi-temps pour les enseignant.es inscrit.es en thèse.*
- *Développement des recrutements des enseignant.es de statut second degré qualifié.es au titre 2 pour reconnaître et sécuriser la carrière de ces collègues insérés dans la FDE depuis plusieurs années.*
- *Développement des moyens de recherche dans les ESPE.*

Une vie démocratique dans les composantes ESPE

Statutairement les formateurs sont minoritaires dans toutes les instances (Conseil d'école, etc.) des ESPE. Les élu.es représentant les enseignant.es des ESPE peuvent même en être totalement absent.es (COSP, Conseils de perfectionnement). C'est pourtant dans ces lieux que se débattront bilan et avenir de leurs activités de formation et de recherche ! Les Conseils d'école sont privés de pouvoir. Les directions d'ESPE elles-mêmes semblent être devenues des chambres d'enregistrement de politiques qui s'imposent à elles et reposent grandement sur la gestion de la pénurie.

Formations : arrêter de faire semblant que tout est possible ou que tout va bien !

Les contraintes ministérielles ont généré de graves dysfonctionnements :

Des lauréats du concours, seulement titulaires du M1 MEEF se retrouvent dans une autre académie pour faire leur M2 même s'il n'y a pas de master de leur spécialité. Des fonctionnaires-stagiaires de tous profils (masters MEEF ou non, stagiaires ou non) se

Il est urgent :

- de dénoncer ce simulacre de vie universitaire ;
- d'exiger que la part des élus de la composante ESPE soit majoritaire dans ses instances comme dans toute autre instance universitaire ;
- de donner aux enseignant.es, dans leur département disciplinaire, le temps et les moyens de penser, d'aménager les maquettes construites dans l'urgence des réformes successives et sans expérience de ces formes universitaires pour une formation professionnalisante ;
- de garantir un statut d'élue qui permette une participation effective de ceux-ci aux travaux des instances.

retrouvent tous dans les mêmes UE ! Que les enseignant.es se débrouillent à gérer la diversité des besoins de formation, des angoisses, des problèmes, avec moins d'heures mais des effectifs importants !

Les prescriptions abondent... Combien de temps allons-nous encore endurer ce rouleau compresseur ?

Les exigences sont, là aussi, évidentes

Pour les fonctionnaires stagiaires :

- Respect de la continuité M1 et M2 : affectation dans l'académie de formation de M1 !
- Priorité à une logique de formation : affectation à proximité du centre de formation !
- Une formation véritablement adaptée pour les titulaires de master tenant compte du parcours antérieur
- Des créations de postes en nombre suffisant pour que les stagiaires ne soient pas utilisés comme moyens de remplacement !
- Stage en responsabilité à **TIERS TEMPS** pour **TOU.TE.S** les lauréat.es des concours !
- Retour d'une rémunération à l'échelon 3 pour tou.te.s les lauréat.es en début de carrière !
- Indemnisation rapide et totale des frais de déplacement !
- Des compléments de formation en T1 et T2 (1^{re} et 2^e année de titulaire) en lien avec les ESPE sur le temps de travail.

Pour les non-lauréat.es (tant que le concours sera à mi parcours) :

- Mise en place d'année de re-préparation au concours (parcours non-diplômant)

Pour les étudiant.es

- La formation ne peut se limiter à deux années de master.
- Une véritable pré-professionnalisation en licence en lien avec l'ESPE pour assurer la cohérence de la formation licence-master.
- Contrat EAP en master 1 : dispense totale de tâches ! Il est impossible de réussir un concours en s'absentant de formation pour assurer ses moyens de subsistance.
- Des pré-recrutements dès la rentrée prochaine, en priorité dans les disciplines et territoires déficitaires

Pour les ESPE

- Un financement correspondant à toutes les missions de formations
- Des conventions et des moyens permettant de faire réellement vivre les équipes pluri-catégorielles
- Des instances permettant de donner réellement la parole aux formateurs.

Pour la FSU, des mesures urgentes sont nécessaires.

Il faut une remise à plat de la réforme pour qu'elle soit viable et pérenne !

Seule l'action collective permettra de faire entendre raison aux décideurs !

Comment agir ?

Dans le cadre d'une semaine d'action pour l'École du 17 au 22 novembre 2014, la FSU appelle à une mobilisation nationale dans les ESPE le mercredi 19 novembre 2014. Étudiant.es, fonctionnaires-stagiaires, personnels enseignants et BLATSS, témoignez de vos conditions de travail et d'études lors des AG organisées dans vos établissements et/ou sur l'Observatoire de la FDE (<http://observatoire-fde.fsu.fr>). Les témoignages recueillis ont déjà permis de montrer la réalité jusqu'à présent déniée de cette réforme auprès du ministère, du Comité de suivi de la réforme et du CNESER.

- Il y a des lois qui nous protègent, faisons-les collectivement respecter : maxima de services, services prévisionnels, information des CHSCT de toute violence institutionnelle ou hiérarchique, etc.
- Échangeons, partageons, rompons l'isolement en organisant des Assemblées générales pour décider d'actions éventuelles (pétitions, audiences, arrêt de certaines tâches, etc.).

Toutes les voix comptent dans le rapport de force qu'il nous faut créer pour faire avancer nos propositions pour l'École et la formation des enseignants. Les élections professionnelles du 4 décembre 2014 seront également l'occasion de revendiquer une autre réforme !



Avec la FSU et ses syndicats,
pour être défendus dans ses intérêts professionnels
et se faire entendre !